

PRINCIPES DE NÉGOCIATION



01

Communications savantes viables

Nous cherchons à diminuer considérablement le coût des accords pour les membres du RCDR. Nous réduirons les coûts et parviendrons à une tarification équitable et viable qui garantit que la transition vers le libre accès n'entraîne pas de coûts supplémentaires pour les bibliothèques. Nous soutiendrons les éditeurs qui privilégient l'intégrité et la qualité de la recherche plutôt que des modèles d'affaires non viables basés sur la croissance du nombre d'articles.



02

Droits des auteurs

Nous veillerons à ce que les auteurs affiliés aux établissements membres du RCDR conservent leurs droits et gardent le contrôle total sur leurs travaux de recherche, notamment sur le mode de publication. Nous veillerons également à ce que les éditeurs communiquent clairement aux auteurs leurs décisions en matière de libre accès, de choix de licences, de dépôt et de conformité avec les politiques des organismes de financement.



03

Droits des utilisateurs

Nous veillerons à ce que les utilisateurs des établissements membres du RCDR puissent utiliser les contenus sous licence de manière à optimiser l'efficacité de leurs activités de recherche, d'enseignement, d'apprentissage et autres activités non commerciales. Cela inclut l'analyse informatique, y compris l'exploration de textes et de données, ainsi qu'une utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle à des fins éducatives et de recherche.



04

Libre accès à l'érudition

Nous négocierons des ententes qui permettront un accès libre et illimité aux publications pour tous les auteurs affiliés aux établissements membres du RCDR, qui sont au minimum sans coûts pour les bibliothèques et qui n'imposent pas de frais supplémentaires pour le dépôt de manuscrits d'auteur acceptés (MAA) dans des dépôts institutionnels, thématiques ou nationaux, conformément aux directives des organismes de financement en matière de libre accès.



05

Transparence

Nous rendons tous les accords de licence accessibles au public et refusons les clauses de confidentialité. La transparence mondiale permet un accès égal à l'information, renforce la confiance et favorise des négociations équitables. Nous attendons de nos éditeurs partenaires qu'ils se conforment aux lois et règlements applicables en matière de confidentialité et qu'ils agissent de manière transparente quant à la gestion et à la protection des données recueillies auprès des utilisateurs du RCDR.



06

Données ouvertes et interopérabilité

Nous négocierons des accords qui exigeront des éditeurs qu'ils déploient des efforts raisonnables pour soutenir des services d'infrastructure de libre accès, comme OA Switchboard, ORCID, Crossref, etc., et qu'ils collaborent avec eux afin de promouvoir les métadonnées ouvertes et de faciliter le flux de travail des auteurs, des bibliothèques et du RCDR.